



CONCOURS 2019 - NANTIAT FAÇADES EN FÊTES

Règlement

But du concours :

Encourager et récompenser les démarches personnelles ou familiales qui permettent de participer à l'animation et l'embellissement de notre commune pendant les fêtes de fin d'année.

Ce concours est réalisé dans un esprit de spontanéité et de bonne humeur, pour le plaisir de tous les habitants et des visiteurs.

Présentation du concours :

Nantiat Animation, en partenariat avec la Municipalité, organise ce concours. Il s'adresse aux particuliers et aux commerces situés sur le territoire de la commune.

Conditions de participation :

Le concours s'adresse à tout particulier, locataire ou propriétaire, demeurant sur le territoire communal, ainsi qu'aux commerces.

Seuls les inscrits avant le 24 décembre 2019 pourront participer.

Un jury passera dans la commune le 27 décembre 2019 à partir de 18h afin de noter l'ensemble des illuminations et décorations allumées.

Les habitations et commerces lauréats seront ensuite informés qu'ils ont été sélectionnés pour recevoir un prix.

Composition du jury :

Toutes les réalisations seront notées depuis la voie publique par un jury composé de représentants d'associations de Nantiat et de la Municipalité. Les membres du jury ne pourront pas participer au concours.

Catégories et critères de notation :

Le concours prévoit 5 catégories : - maison individuelle – maison avec parc - appartement – commerce – catégorie coup de cœur. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix au titre de l'une ou l'autre des catégories.

Les critères de notation (de 1 à 10) seront les suivants :

- Le coup d'œil et l'originalité
- L'harmonie
- Les couleurs
- La sécurité
- Le souci d'économie
- La visibilité de la rue.

Les résidents ne sont pas tenus d'être présents pendant la visite du jury, mais les illuminations et décorations qui seront notées doivent être allumées lors du passage du jury.

Prix :

Des prix seront remis pour la qualité des illuminations et décorations lors d'une cérémonie de récompense qui sera organisée début 2020 pour féliciter et remercier les récipiendaires.

Responsabilité, sécurité :

Les illuminations et décorations seront réalisées par les participants sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables de quelque dommage que ce soit.

Communication, publicité :

La participation au concours implique de la part de chaque candidat l'autorisation de diffuser les photos de leurs réalisations.

Fait à Nantiat le 16 novembre 2019.